

Chargeant Monsieur **GNONLONFOUN Isidore**, Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale l'Administration et de l'Aménagement du Territoire de l'intérim de Monsieur **Fulbert AMOUSSOUGA GERO**, Ministre à la Présidence de la République chargé de la Coordination des Politiques de mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement et des Objectifs de Développement Durable pour compter du 24 mars au 03 avril 2014.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Benin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011, par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour compter du lundi 24 mars au jeudi 03 avril 2014, Monsieur **GNONLONFOUN Isidore**, Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale l'Administration et de l'Aménagement du Territoire, est chargé d'assurer l'intérim de Monsieur **Fulbert AMOUSSOUGA GERO**, Ministre chargé de la Coordination des Politiques de mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement et des Objectifs de Développement Durable (MPR/CP-OMD-ODD).

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 avril 2014

Le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement absent,

**Dr Boni YAYI**

**AMPLIATIONS** : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CC 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – AUTRES MINISTERES 26 –  
SGG 4 – DC/MIL 2 – MPRCPOMD-ODD 4

*cto*